

# **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 60.198.489 dinars, un actif net de 59.945.698 dinars et un bénéfice de la période de 921.938 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphe post conclusion***

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 avril 2024

**Le Commissaire Aux Compte :**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	46 768 634	44 640 190	45 437 616
Obligations et valeurs assimilées		46 768 634	44 640 190	45 437 616
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		13 419 499	13 860 324	14 315 378
Placements monétaires	5	13 419 499	13 860 324 (*)	14 315 378 (*)
<b>Créances d'exploitation</b>	6	10 357	179 516 (*)	427 759 (*)
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>60 198 489</b>	<b>58 680 030</b>	<b>60 180 753</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	231 452	234 608	131 216
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	21 339	36 252	22 300
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>252 791</b>	<b>270 859</b>	<b>153 515</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	55 661 666	54 995 025	56 580 560
<b>Sommes capitalisables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 390 124	2 575 521	313
Sommes distribuables de l'exercice en cours		893 908	838 626	3 446 364
<b>ACTIF NET</b>		<b>59 945 698</b>	<b>58 409 171</b>	<b>60 027 238</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>60 198 489</b>	<b>58 680 030</b>	<b>60 180 753</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>du 01/01/ au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01/ au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
Revenus du portefeuille-titres	10	784 759	715 697	3 057 234
Revenus des obligations et valeurs assimilées		784 759	715 697	3 057 234
Revenus des placements monétaires	11	102 174	129 460 (*)	388 050 (*)
Revenus des prises en pension	12	184 169	159 248 (*)	509 475 (*)
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 071 102</b>	<b>1 004 405</b>	<b>3 954 759</b>
Charges de gestion des placements	13	(135 863)	(130 815)	(517 411)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>935 239</b>	<b>873 590</b>	<b>3 437 348</b>
Autres charges	14	(22 980)	(21 514)	(85 793)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>912 258</b>	<b>852 076</b>	<b>3 351 555</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(18 351)	(13 451)	94 810
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>893 908</b>	<b>838 626</b>	<b>3 446 364</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 351	13 451	(94 810)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 680	9 573	38 826
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>921 938</b>	<b>861 650</b>	<b>3 390 381</b>

(\*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	du 01/01/ au 31/03/2024	du 01/01/ au 31/03/2023	Année 2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>921 938</b>	<b>861 650</b>	<b>3 390 381</b>
Résultat d'exploitation	912 258	852 076	3 351 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 680	9 573	38 826
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 494 484)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(1 003 478)</b>	<b>(1 920 798)</b>	<b>(336 978)</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	8 203 111	7 612 000	34 005 900
- Régularisation des sommes non distribuables	656	(45 745)	(193 270)
- Régularisation des sommes distribuables	563 297	399 907	1 547 328
<b>Rachats</b>			
- Capital	(9 131 499)	(9 445 000)	(34 274 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(842)	56 733	196 042
- Régularisation des sommes distribuables	(638 202)	(498 694)	(1 618 577)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(81 540)</b>	<b>(1 059 149)</b>	<b>558 918</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	60 027 238	59 468 320	59 468 320
En fin de période	59 945 698	58 409 171	60 027 238
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>			
En début de période	568 860	571 545	571 545
En fin de période	559 526	553 215	568 860
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,137</b>	<b>105,581</b>	<b>105,521</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,53%</b>	<b>1,47% (*)</b>	<b>5,89%</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l'« UBCI ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à 46.768.634 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilés</b>			<b>44 836 466</b>	<b>46 768 634</b>	<b>78,02%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>			<b>13 231 266</b>	<b>13 554 618</b>	<b>22,61%</b>
TN0003400348	AMENBANK ES2009	30 000	198 600	202 953	0,34%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	500 000	524 175	0,87%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18 000	239 220	249 121	0,42%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	800 000	829 202	1,38%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	1 040 800	1 049 638	1,75%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	2 000 000	2 078 584	3,47%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	240 000	250 072	0,42%
TNCTFWWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	240 000	250 826	0,42%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	1 000 000	1 038 356	1,73%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	1 000 000	1 002 323	1,67%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	200 000	205 646	0,34%
TN0001900844	BH 2009CATB	50 000	380 000	384 050	0,64%
TN0003100674	BNASUB09	23 300	154 246	160 800	0,27%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	260 000	268 434	0,45%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	800 000	800 942	1,34%
TNAQSF8ZD1W	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	1 000 000	1 001 173	1,67%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	400 000	405 646	0,68%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	246 000	264 359	0,44%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	800 000	828 503	1,38%
TN000390023	UIB2009-1 CAT B	20 000	132 400	136 522	0,23%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	1 600 000	1 623 292	2,71%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
<b>Emprunt National</b>			<b>21 000 000</b>	<b>21 868 651</b>	<b>36,48%</b>
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000	3 089 623	5,15%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 083 954	5,14%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000	5 206 203	8,68%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000	5 223 350	8,71%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000	1 315 819	2,20%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	3 949 701	6,59%
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>10 605 200</b>	<b>11 345 365</b>	<b>18,93%</b>
TN0008000366	BTA 04-2024	5 000	4 816 500	5 234 253	8,73%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	1 029 408	1,72%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	5 081 704	8,48%
<b>TOTAL</b>			<b>44 836 466</b>	<b>46 768 634</b>	<b>78,02%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>					<b>77,69%</b>

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à 13.419.499 dinars et se détaille comme suit :

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2024</b>	<b>% Actif net</b>
	<b><u>Dépôts à vue</u></b>	<b>2 123 368</b>	<b>2 123 368</b>	<b>3,54%</b>
	UBCI	2 123 368	2 123 368	3,54%
	<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>5 655 653</b>	<b>5 787 701</b>	<b>9,65%</b>
TNIHGIRSS1P3	Certificat de dépôt AIL au 22/07/24 à 10,5% 270 jours	1 412 399	1 462 040	2,44%
TNXEVAECNPV7	Certificat de dépôt BTK.L au 03/12/2024 à 10,4% 270 jours	1 884 230	1 893 838	3,16%
TNJFQWHSEI23	Certificat de dépôt BTK.L au 31/07/2024 à 10,5% 260 jours	2 359 024	2 431 823	4,06%
	<b><u>Créances sur opérations de pensions livrées</u></b>	<b>5 500 837</b>	<b>5 508 430</b>	<b>9,19%</b>
	Pension livrée BIAT au 12/04/2024 à 8.97% pour 14 jours	3 500 063	3 502 672	5,84%
	Pension livrée BIAT au 02/04/2024 à 8.97% pour 11 jours	2 000 774	2 005 758	3,35%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 279 858</b>	<b>13 419 499</b>	<b>22,39%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>22,29%</b>

**NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2024 à 10.357 dinars contre 179.516 dinars au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	10 357	168 913	10 319
Sommes à l'encaissement	-	10 603	417 440
<b>Total</b>	<b>10 357</b>	<b>179 516</b>	<b>427 759</b>

**NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS**

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2024 à 231.452 dinars contre 234.608 dinars au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	30 947	29 797	29 888
Dépositaire	29 675	29 834	14 579
Distributeurs	170 830	174 977	86 748
<b>Total</b>	<b>231 452</b>	<b>234 608</b>	<b>131 216</b>

**NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2024 à 21.339 dinars contre 36.252 dinars au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	107	10 371	-
Redevance CMF	5 131	4 955	4 819
Charges à payer	16 101	20 926	17 481
<b>Total</b>	<b>21 339</b>	<b>36 252</b>	<b>22 300</b>

## NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2024 se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	56 580 560
Nombre de titres	568 860
Nombre d'actionnaires	965

### Souscriptions réalisées

Montant	8 203 111
Nombre de titres émis	82 474
Nombre d'actionnaires nouveaux	42

### Rachats effectués

Montant	(9 131 499)
Nombre de titres rachetés	(91 808)
Nombre d'actionnaires sortants	(41)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 680
Régularisation des sommes non distribuables	(186)

### Capital au 31-03-2024

Montant	55 661 666
Nombre de titres	559 526
Nombre d'actionnaires	966

**NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 784.759 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024, contre 715.697 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	241 195	187 890 (*)	875 383(*)
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	543 564	527 807(*)	2 181 850(*)
<b>Total</b>	<b>784 759</b>	<b>715 697</b>	<b>3 057 234</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

**NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 102.174 dinars, contre 129.460 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts des dépôts	10 384	62 238	106 224
Intérêts des certificats de dépôt	91 790	67 222	281 827
<b>Total</b>	<b>102 174</b>	<b>129 460</b>	<b>388 050</b>

**NOTE 12 : REVENUS DES MISES EN PENSION**

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts au titre des opérations de mise en pensions livrées	184 169	159 248	509 475
<b>Total</b>	<b>184 169</b>	<b>159 248</b>	<b>509 475</b>

**NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 135.863 dinars, contre 130.815 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, se détaillant ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
Rémunération du gestionnaire	30 947	29 797	117 855
Rémunération du dépositaire	15 096	14 535	57 490
Rémunération des distributeurs	89 821	86 483	342 066
<b>Total</b>	<b>135 863</b>	<b>130 815</b>	<b>517 411</b>

**NOTE 14 : AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 22.980 dinars, contre 21.514 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, se détaillant ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
Redevance CMF	15 096	14 535	57 490
Taxes	2 556	1 779	7 216
Frais bancaires	34	38	155
Frais de publications	1 530	1 428	5 789
Honoraires commissaire aux comptes	1 776	1 761	7 142
Jetons de Présence	1 989	1 973	8 000
<b>Total</b>	<b>22 980</b>	<b>21 514</b>	<b>85 793</b>

## **NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération des distributeurs :***

L'UBCI BOURSE et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI BOURSE et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.